



Association
Nationale
pour
la Protection
du Ciel
et de
l'Environnement
Nocturnes

*« Acteur de référence des enjeux de la
qualité de la nuit depuis près de 20 ans »*

Communiqué de presse

« Concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne » NOUVEAU : UN GUIDE SUR L'ÉCLAIRAGE ET LA POLLUTION LUMINEUSE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris – 6 novembre 2017 : A l'occasion du 100^{ème} Congrès et du Salon des maires en novembre à Paris, et pour la première fois dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de pédagogie sur les enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, l'ANPCEN s'associe à la revue Le Courrier des Maires et des élus locaux pour la publication d'un guide de 30 questions-réponses à l'attention des collectivités locales : « Concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne ».

Ce document didactique et pratique de douze pages apporte des clés de lecture et des éléments d'aide à la décision pour concevoir des politiques d'éclairage responsables tant d'un point de vue écologique, qu'économique et sociétal. Les élus et équipes techniques des collectivités pourront ainsi bâtir des politiques documentées de la lumière artificielle, avec une approche globale de ses impacts et de ses coûts.

« De nombreux exemples concrets témoignent fort bien qu'environnement, économies et qualité de vie sont conciliables, sans renoncer aux services rendus et à la sécurité. La modernité ne réside pas seulement dans une nouvelle approche technologique, mais dans une tout autre vision de l'éclairage et dans de nouveaux usages. Pour notamment voir au-delà de la seule performance énergétique ou de l'esthétique, dépasser l'objectif de propriété d'un « parc » pour obtenir un service global, mesuré, toujours à jour, des coûts globaux lisibles et une baisse des impacts de la lumière artificielle la nuit, émise à distance et dans l'environnement », indique Anne-Marie Ducroux, présidente de l'ANPCEN.

L'éclairage : un sujet majeur pour les collectivités

Plus de 2 Milliards d'€ sont dépensés pour l'éclairage en France chaque année, la moitié pour la seule maintenance du parc d'éclairage public français, un quart pour rénover et un autre en consommation d'énergie. L'éclairage constitue le 2^{ème} poste d'investissement d'une collectivité (et le 1^{er} déclaré actuellement).

Or les politiques d'éclairage adoptées reposent la plupart du temps sur des approches partielles ou techniques, mais rarement sur une approche globale des impacts et des coûts, afin de rendre les choix pertinents et cohérents pour l'ensemble des enjeux. Conséquence : elles conduisent dans de nombreux cas à des choix antinomiques – entre choix énergétiques et choix à effectuer pour préserver la biodiversité du territoire par exemple. Pire, de nombreuses politiques d'éclairage orientées par les seules économies d'énergie aboutissent en réalité à émettre souvent encore plus de lumière la nuit !

Pourtant, en changeant de conception et en privilégiant de meilleurs usages de l'éclairage et de la durée d'éclairement, les communes peuvent économiser de 25 à 75 % de leur budget électricité. De plus, elles apportent ainsi une réponse à une attente de plus en plus exprimée par les Français qui ne comprennent plus ni ces excès de lumières sans aucune réflexion, ni ces gaspillages d'énergie et budgétaires quotidiens et attendent une meilleure qualité de nuit pour ce qu'elle apporte à tous et à l'environnement.

3

Y a-t-il parfois confusion d'objectifs ?

Avec des prescriptions justifiées seulement par la technique ou l'esthétique, des enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux sont omis. Si la stratégie ne vise qu'un résultat énergétique, elle n'est pas une politique de la lumière en réalité. Une confusion trop souvent faite. Plus, de nombreux cas de terrain montrent qu'en achetant des sources moins énergivores ou issues d'énergies renouvelables, certaines communes ajoutent encore plus de points lumineux ; ou ne baissent pas les puissances installées, alors que le rendement lumineux est plus fort...

Résultat : en visant moins de kWh, elles diffusent davantage de lumière dans l'atmosphère. La pollution lumineuse n'est pas diminuée mais aggravée. Ainsi le questionnement initial est propice aux changements d'objectifs et donc de résultats. Sans une part de sobriété énergétique et lumineuse, en ne visant que l'efficacité énergétique et fautive d'examen des besoins réels, des impacts de la lumière ou de méconnaissance de la quantité de lumière émise, d'importantes erreurs de choix peuvent être faites. V. compris par des équipes municipales croisées bien faire...

5

Pourquoi intégrer les effets de la lumière sur le vivant ?

L'érosion de la biodiversité est avec le climat l'autre enjeu majeur du siècle. 28% des vertébrés et 64% des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit. Les scénarios ont établi la lumière a de nombreux effets sur le vivant. La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit, rythme naturel constitutif de tout être vivant, conditionnant nombre de fonctions physiologiques.

Or, la lumière artificielle est conçue par et exclusivement pour les humains et leur vision, oubliant complètement celle différente des espèces et l'environnement. Plus, la pré-orientation massive de LEDs, accroît les effets. Enfin, la lumière augmente la fragmentation des milieux, agissant comme une infrastructure parfois infranchissable pour certaines espèces. Cette pression s'ajoute quotidiennement à toutes celles qui contribuent déjà à l'érosion de la biodiversité. Les choix à faire doivent intégrer les trames nocturnes et mieux partager la nuit avec l'ensemble du vivant.

4

Pourquoi intégrer les émissions de carbone de l'éclairage ?

Chacun sait que le climat est un enjeu du siècle. La France a pris des engagements internationaux qui se jouent localement. Pourtant, les choix d'éclairage au XXI^e siècle, en France, ne sont pas reliés aux objectifs nationaux et internationaux du climat ! Le bilan carbone global d'une installation n'est pas fourni aux élus. L'estimation du carbone théorique du seul kWh consommé ne décrit pas l'impact sur le climat des éclairages par commune. Avec le changement climatique, les points de consommation à contenu carbone plus élevé se développent désormais autant en été qu'en hiver. Le coût climatique global devrait donc inclure le bilan carbone des produits, de leur distribution et installation, du fonctionnement, de la maintenance et de la gestion de fin de vie des matériels et installations. Les émissions de gaz à effet de serre, dédouanées à l'étranger, issues d'importations, devraient quant à elles être traduites dans un suivi adapté. Les achats vers des fabricants français en seraient accrues.

6

Pourquoi intégrer les effets sur la vue de l'éclairage artificiel ?

Les diverses sollicitations lumineuses omniprésentes ne ménagent pas nos yeux. Chacun se voit de plus en plus multi-exposé à tout âge et dès la petite enfance. Les LEDs, par exemple, aux caractéristiques spécifiques (plus lumineuses, avec un pic d'émission dans le bleu et à émission stroboscopique) sont largement prescrites à domicile dans tous les appareils et usages, en milieu professionnel, et récemment multipliées sur l'espace public. Pourtant, l'ANPCEN lançait dès 2010 une alerte sanitaire sérieuse sur les effets des LEDs sur les personnes sensibles, les professionnels exposés à la lumière, la rétro-réflexion formée des enfants et les personnes âgées plus sensibles aux éblouissements de ces sources plus intenses et trop blanches. Pour éviter les conséquences ophtalmologiques et leur coût de prise en charge par la société plusieurs années plus tard, les communes peuvent anticiper et prévenir, mieux installer, ne pas sur-éclairer, et diminuer les risques en diversifiant les types de lumières utilisées.

4 • Le Courrier des maires - Novembre 2017

5 chapitres et 30 questions-réponses pour une approche concrète du sujet

Organisé en 5 grandes parties, le guide détaille les apports des dernières lois relatives à la biodiversité et à la transition énergétique et souligne l'intérêt d'une approche intégrée de l'éclairage et des coûts. Il propose également des solutions concrètes pour limiter les nuisances, éviter les lumières intrusives, gérer les extinctions des éclairages publics / patrimoniaux / non publics, intervenir sur l'orientation ou le type d'éclairage, etc. Il souligne enfin l'utilité des relations avec les citoyens autour des enjeux pluriels de l'éclairage, pour accompagner toute démarche.

3 diffusions associées

- Par le Courrier des maires et des élus locaux, 10.000 exemplaires diffusés par routage avec le mensuel daté de novembre,
- Par le Groupe Infopro (éditeur du Courrier des maires et des élus locaux notamment) sur son stand lors du Salon des maires 2017,
- Par l'ANPCEN dans son réseau de correspondants et auprès des élus.

LE GUIDE

« Concevoir et utiliser l'éclairage en préservant l'environnement nocturne »

Introduction

Si éclairer est un élément de son pouvoir de police, un maire n'en a pas d'obligation. Mais les installations lumineuses créent une responsabilité, celle de les entretenir. Depuis peu, la lumière est utilisée pour tout, le plus souvent sans limite, sans examen des besoins réels ou des multiples conséquences de cette croissance lumineuse chaque nuit, partout en France, qui rompt le rythme biologique d'alternance naturelle du jour et de la nuit, base sur laquelle le vivant évoluait depuis des milliards d'années. La pollution lumineuse est à la fois une trop grande quantité de lumière, des lumières trop blanches, trop éblouissantes et des usages néfastes de la lumière (mal orientée, trop haute, trop puissante, intrusive, sans cache contre les façades, utilisée toute la nuit sans nécessité...). Elle appelle à de nouveaux choix dans chaque commune et à la solidarité écologique car la lumière se diffuse à très longue distance. Chaque choix à des effets sur les communes environnantes et leurs habitants, les espaces protégés, les continuités écologiques... Un enjeu pour lequel chacun peut agir. Avec des mesures simples, de bon sens, révisant les usages individuels et collectifs de la lumière.

Sommaire

- Editoriaux d'Aurélien Hélias, Rédacteur en chef du Courrier des maires et des élus locaux et d'Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN,
- Questions 1 à 2 : Références légales - Les apports des lois de transition énergétique et de biodiversité,
- Questions 3 à 8 : Vers une approche plus intégrée - Les effets pluriels de l'éclairage artificiel,
- Questions 9 à 15 : Appréhender les coûts globalement - Commande publique et approche intégrée des coûts,
- Questions 16 à 26 : Solutions - Adapter l'éclairage aux besoins,
- Questions 27 à 30 : Relations avec les citoyens - Impliquer et expérimenter avec les citoyens,
- Ressources : Glossaire, textes de référence et documents utiles,
- Boîte à outils de l'ANPCEN : charte d'engagements volontaires pour les communes, études inédites, vidéos témoignages d'élus, étiquettes de qualification de l'éclairage et de fixation d'objectifs, outils de sensibilisation grand public, cartographie de la qualité de la nuit, label national Villes et Villages étoilés pour valoriser les démarches de progrès.

A propos de l'ANPCEN

Approche globale et expertise depuis près de 20 ans

L'ANPCEN est la seule association nationale dont **l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit**, et qui **développe une expertise sur le sujet depuis près de 20 ans**. Elle développe conjointement une action de **plaidoyer national et une action locale**, toutes deux entièrement bénévoles. Pour viser la cohérence, l'ANPCEN a choisi une **approche globale des enjeux de la lumière** : biodiversité et paysages, énergie et climat, sommeil et santé, sécurité, éco-conception et déchets, dépenses publiques, observation astronomique, etc. Avec une centaine d'associations membres de l'ANPCEN, des collectivités, des particuliers, des familles... près de 9 000 personnes sont mobilisées par l'ANPCEN. Elle a reçu l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Son action et ses outils sont soutenus par le ministère de l'Environnement et de nombreux partenaires : Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, LPO, Les Eco-maires, AMF, Museum national d'histoire naturelle, INSV, etc...

Plaidoyer national

Après avoir participé à chaque phase consultative et législative des Lois Grenelle de l'environnement, l'ANPCEN a fait inscrire les enjeux des nuisances lumineuses dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015 et, en 2016, dans la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, reconnaissant désormais les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la Nation. Elle contribue aux consultations sur les décrets et arrêtés relatifs aux nuisances lumineuses, à l'extinction des vitrines, façades et bureaux non occupés, sur les trames vertes et bleues, l'efficacité énergétique, les PCAET... Elle a effectué 3 bilans de terrain de l'application de la réglementation. Elle a contribué à la révision d'une norme expérimentale de l'AFNOR et suit les certificats d'économie d'énergie liés à l'éclairage public. Elle a notamment publié en 2015 une étude inédite « Eclairage du 21^{ème} siècle et biodiversité », une série vidéo de témoignages d'élus, un état de la pollution lumineuse en France perçue au sol à partir de sa cartographie originale, un suivi des tendances de l'éclairage public depuis 1960, et une étude sur un site pilote en milieu méditerranéen rapprochant les données de pollution lumineuse et de biodiversité notamment et montrant l'effet à distance des lumières littorales.

Actions locales

Toute l'année, l'ANPCEN agit également en même temps au plus près des élus, des techniciens territoriaux, des citoyens, des syndicats d'énergie, des aménageurs du territoire et de ses partenaires : pédagogie, conférences, stands, animations locales...

Elle apporte bénévolement des recommandations et des outils issus de son expertise de terrain et d'une veille technique et scientifique indépendante.

Elle organise et décerne le label national Villes et Villages étoilés : 570 communes labellisées de 2009 à 2013 et 581 inscrites à l'édition 2017 (résultats à paraître en 2018).

Elle propose aux communes une charte d'engagements volontaires : près de 300 communes déjà engagées.

Elle recense les communes avec une réduction de la durée d'éclairage par de meilleures périodes d'éclairage et une extinction en milieu de nuit : 12 000 communes la pratiquent confirmant que cet usage quand il est préparé n'est ni risqué, ni marginal.

★ **Relations Médias Anpcen** : Claire Flin - 06 95 41 95 90 - claireflin@gmail.com - presse@anpcen.fr

★ **Site ANPCEN** : www.anpcen.fr - ★ **Twitter** : [@anpcen](https://twitter.com/anpcen)